

Fabrice Bonnard avocat de la libération de la Savoie

Certains auront pu dire de lui qu'il est parti prenante de ce gouvernement provisoire, Fabrice Bonnard, l'avocat des causes difficiles, écarté du barreau d'Albertville et fondateur de l'association PLS (Pour la Savoie), ne le confirme pas. Il apporte son regard de juriste français et sa détermination dans ce qui agite la Savoie aujourd'hui. A parler de l'histoire du mouvement, il renvoie la Ligue savoisiennne à ses démêlés internes, à ses dérives politiciennes qui expliquent sa perte actuelle de représentativité... Pour ce faire il peut compter sur les deux fondateurs historiques des mouvements de libération : Pour la Savoie, l'emblématique Jean de Pingon et Jean-François Péronnier qui se sont ou ont été écartés de la Ligue depuis fort longtemps, mais aussi pour le comté de Nice sur l'incontournable Alain Rouiller.

Il émet des divergences de vue et d'action avec la Confédération Savoisiennne. « *Déjà soutenu par l'ARDS et Savoie Libre, je ne veux écarter personne et aucun mouvement de ce qui restera leur œuvre commune* ». Les différences de position portent sur les éléments stratégiques qui animent leurs actions. « *Moi ce qui me mobilise, c'est l'angle juridique pur. Avec trois étapes, l'historique, le dispositif juridico-administratif et la part diplomatique avec l'ONU. J'en appelle à la France, pays des droits de l'homme, au respect de ses engagements et donc de son honneur : la violation passée du traité de 1860, et actuelle du traité de Paris du 10 février 1947. 2010 est l'an-*



née phare de la fin de la deuxième décennie de décolonisation obligatoire ; avec la commémoration de l'annexion de la Savoie et Nice, la France s'apprête à se ridiculiser. Avec l'aide de députés, la question Savoie sera posée à l'Assemblée et le gouvernement "annexant" interpellé ! »

Fabrice Bonnard en appelle aussi, et surtout, à la reconnaissance internationale d'un nouvel état de Savoie, s'adressant aux instances politiques de l'ONU, « *J'ai envoyé une demande de confirmation du non enregistrement de la Savoie, en violation flagrante de l'article 102 de la charte et du traité de 1947. Il faut qu'à l'international soit admise et traitée l'abrogation, pierre d'achoppement de la situation actuelle de la Savoie* ». Ces démarches s'accompagnent de contacts diplomatiques à haut niveau. Travaillant et prenant appui sur les déclarations d'indépendances d'autres pays, il œuvre déjà à la recherche d'une reconnaissance officielle par d'autres états membres.

Lui qui affirme ne pas être savoisienn, demeurer un avo-

cat français peut s'appuyer sur une organisation : PLS « *Pour l'heure une association déclarée, mais qui peut évoluer à terme en Parti Légaliste de Savoie et pourquoi pas en Parti de Libération de la Savoie* ». Annonçant avec humour mais non sans une pointe de sérieux dans la symbolique portée par le moment et les mots : « *Je suis déjà chancelier et garde des sceaux d'une fondation onusienne : PLS* ».

Il prononce dans une déclaration officielle : « *Quant à la Savoie, elle doit maintenant se réveiller et travailler au moment solennel où (paraphrasant le Gouverneur-Régent Dupasquier qui commandait la place de Chambéry lors de l'annexion et m'inspirant du Général de Gaulle), ses enfants et natifs devront forcément exprimer leur vote sous le strict contrôle attentif et permanent de l'ONU...* »

Et s'il ne se dit pas prêt à participer à la démarche du gouvernement provisoire de Pierre Biguet, il n'en retient pas moins tout l'intérêt commun d'affirmer « *l'opposition à l'annexion* », ou à dénoncer « *les élus de Savoie qui cachent la violation des droits de leur pays et de son peuple* ».

Concluant sa déclaration officielle par « *et moi Fabrice Bonnard qui fus Avocat de la France avant que d'avoir l'honneur de devenir aussi celui de la Savoie et de Nice, j'affirme qu'ils marcheront avec autant de calme que de résolution vers les nouvelles et grandes destinées démocratiques qui attendent à compter de 2010 le Nouvel Etat Souverain de Savoie* ». L.M.